

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 avril 2021 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac et par téléconférence.**

**Conformément aux directives gouvernementales émises, cette séance est tenue à huis-clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.**

Sont présents : M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, maire suppléant  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5, par téléconférence

Sont absents : M. Lucien Mongrain, maire  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lise Roy Guillemette, maire suppléant de Trois-Rives. Nicole Léveillée, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-04-46 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2021-04-47 **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2021-04-48 **Adoption du plan intermunicipal de mesures d'urgence à jour**

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a travaillé de concert avec les municipalités de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac en vue :

- D'éliminer certaines menaces ou tout au moins en réduire les effets en favorisant la mise sur pied de mesures préventives et la mise en commun de ressources;
- De préparer la municipalité à réagir promptement lors d'un sinistre;
- De contrôler et atténuer les effets d'un sinistre;
- De prévoir et planifier des secours de l'extérieur au cas où les moyens d'action de la municipalité soient dépassés;

➤ D'assurer le rétablissement le plus tôt possible.

Considérant que ces trois municipalités formant la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice (RIVSTM) en sont venues, en 2016, à adopter le plan intermunicipal de sécurité civile (PISC) commun;

En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives adopte le (PISC) commun à jour du Réseau intermunicipal de sécurité civile (RISC), lequel réunit les municipalités regroupées au sein de la RIVSTM.

2021-04-49 **Soumission de Communication Oz design**

Considérant l'estimation de Communication Oz design des coûts du projet de conception, réalisation et impression d'une carte touristique représentant le territoire de la municipalité de Trois-Rives;

Considérant que 2000 copies est la quantité choisie et que la soumission pour cette dernière est de 4 342 \$, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu d'accepter cette soumission.

2021-04-50 **Soumission de Spectralite / Signoplus**

Considérant la soumission de 8 485 \$ (taxes en sus) de Spectralite / Signoplus relative à l'installation des nouvelles plaques de rue, à l'enlèvement des poteaux existants et à leur livraison au garage de la municipalité;

Considérant que le montant de la soumission inclut la mobilisation du personnel;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu d'accepter cette soumission.

2021-04-51 **Soumission de Spectralite / Signoplus**

Considérant la soumission de 5 463,34 \$ (taxes en sus) de Spectralite / Signoplus concernant le matériel d'installation des nouvelles plaques de rue (poteaux, adaptateurs, ancrages, boulons) ainsi qu'un panneau indiquant différents lacs;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'accepter cette soumission.

2021-04-52

**Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports Volet entretien du réseau local (ERL)**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 68 431 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Caroline Naud, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Trois-Rives informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

**AVIS DE MOTION** est, par la présente donné par Ninon Fortier, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2016-04-01 modifiant la section 12 « Constructions spécifiques » du règlement de construction 2016-04.

**Adoption du projet de règlement numéro 2016-04-01 modifiant l'article 12.1 du règlement de construction 2016-04 de la municipalité de Trois-Rives**

Caroline Naud propose, appuyée par Réjean Lahaie et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la municipalité de Trois-Rives adopte le projet de règlement suivant :

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications au règlement de construction numéro 2016-04;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du .....

2021-04-53

En conséquence, il est proposé par ..... appuyé par .....et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 2016-04-01 soit adopté et qu'il y soit statué ce qui suit :

**ARTICLE 1 Titre du règlement**

Le présent règlement porte le titre de " Règlement 2016-04-01 modifiant l'article 12.1 de la section 12 du règlement de construction 2016-04".

## **ARTICLE 2     Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

## **ARTICLE 3     But du règlement**

Le présent règlement a pour but de permettre l'usage, la transformation ou la modification d'un conteneur dans les zones classées commerce lourd (Cb) et d'en prescrire les normes dans toutes les zones où il est permis d'en implanter soit dans les zones industrielles (I), forestières (F) et agricoles (A)

## **ARTICLE 4     Modification à la section 12 « Constructions spécifiques »**

L'article 12.1 est modifié par le remplacement du 2e alinéa par les alinéas suivants:

« Malgré ce qui précède, l'usage, la transformation ou la modification d'un conteneur est permis dans les zones industrielles (I), forestières (F) et agricoles (A) , à l'extérieur de la cour avant et à une distance minimale d' un mètre cinquante (1.5 m) d'une ligne latérale ou arrière. Si le conteneur est visible de la rue publique ou privée, toutes les faces incluant les portes devront être recouvertes d'un matériau de finition extérieur autorisé au règlement de zonage et ce, dans un délai édicté par ce dernier.

L'usage, la transformation ou la modification d'un conteneur est permis dans les zones classées commerce lourd (Cb) seulement dans la cour arrière et non visible de la rue privée ou publique. Le conteneur devra respecter les normes prescrites pour les bâtiments secondaires.

En aucun cas, un conteneur ne peut être utilisé à titre de bâtiment principal pour un usage résidentiel ou de chalet.

## **ARTICLE 5     Entrée en vigueur**

2021-04-54

### **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Envoi de la programmation de travaux**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;*
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2021-04-55

#### **Soumission de Christian Auclair**

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'accepter la soumission de Christian Auclair concernant l'exécution d'un aménagement paysager sur le site de la rampe de mise à l'eau du lac Mékinac, au montant de 3 400 \$.

2021-04-56

#### **Ouverture de l'écocentre de Trois-Rives**

Sur la proposition de Réjean Lahaie, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu d'ouvrir, un samedi sur deux de 9 h à midi à partir du 24 avril 2021, l'écocentre de Trois-Rives, lequel sera géré par Claude Trudel.

## Correspondance

La lettre suivante a été portée à l'attention du Conseil savoir :

- De Michel Éthier, président de la Coopérative de solidarité de Mékinac, qui remercie le conseil municipal, au nom du conseil d'administration de cette entreprise, pour la reconduction de l'appui financier accordé dernièrement représentant le montant des taxes foncières 2021.

## Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 35 787.39 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 21 et 28 fév et 7, 14 et 21 mars	10 593.85
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation mars	1 176,68
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation mars	352,41
Caroline Naud	Rémunération et allocation mars	402,41
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation mars	402,41
Ninon Fortier	Rémunération et allocation mars	402,41
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation mars	402,41
Salaire urbanisme et zonage	Sem. du 21 et 28 fév. et 7, 14 et 21 mars	1 303.80
Nancy Parisella	Service de conciergerie - mars	700,00
Fondation québécoise cancer	Don en guise de condoléances	60.00
ADN Communication	Application WEB – février	30.97
La Capital assureur...	Assurances collectives - mars	855.67
Pitneyworks	Location du compteur postal	138.66
Hydro-Québec	Éclairage public	468.65
Xérox canada Ltée	Photocopies	104.31
Pitneyworks	Chargement de la timbreuse	1 741.93
Hydro-Québec	Électricité garage et patinoire	348.41
Soc. Expl. Nord-Joli inc.	Location 2021 terrain écocentre	3 845.67
CNESST	Frais de gestion et ajustement	62.98
Petite Caisse	Carte cadeau bénévole biblio et barrière	287.95
ADMQ	Renouvellement membre formation	149.47
Boivin et Gauvin	Matériel borne fontaine sèche	71.25
MicroGest Informatique	Installation logiciel Argis et entretien équipement informatique	854.87
Club Capitanal	Remboursement de trop payé	603.86
Sylvie Goudreault	Remboursement de trop payé	27.20
Robert Mongrain	Remboursement de trop payé	12.00
Hydro-Québec	Éclairage Hotel de Ville	765.90
Ministre du Revenu du Québec	Ret. et cotisations prov. CNESST mars	4 415.94
Télébec Ltée	Service téléphonique	124.76
Receveur Général du Canada	Ret. et cotis. Fédérales 3 mois	4 705.42

Télécommunications Xittel	Service téléphonique	34.98
Club de Motoneige Mauricie	Aide financière pour toilette chimique	170.16
Croix Rouge Canadienne	Contribution annuelle	170.00

2021-04-57 Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2021-04-58 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 12 avril 2021 totalisant 27 787.90 \$.

Régie incendie	Remise subvention pour	
Vallée du St-Maurice	Premiers Répondants du CIUSSS	3 800.00
MRC de Mékinac	Renouvellement de bail pierre concassée	299.00
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	277.92
Réjean Lahaie	Frais de déplacement	42.24
Monique Bernier	Frais de déplacement	55.68
Marie-Josée Jean	Frais de déplacement	55,68
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Service Cité Propres inc.	Collecte et transport ordures	4 231,08
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie ch. Lejeune, de la Ferme, Mékinac, du Missionnaire et aux Loutres	11 295.17
MRC Mékinac	Enfouissement déchets Régie et vidange boues de fosses septiques janvier et février	5 602.19
La Capital assureur...	Assurances collectives - avril	855.67
Hydro-Québec	Éclairage public	518.88
Petite caisse	Souris sans fil, postes, désinfectant, piles	155.50
FQM Assurances inc.	Correctif d'assurances	425.10
Xerox Canada Ltée	Photocopies de documents	110.80
Coop de solidarité de Mékinac	Produits d'entretien et divers	45.74

**Paiement préautorisé**

Régime retraite des employés	Cotisations régime mars	1 327.16
------------------------------	-------------------------	----------

**QUESTIONS DIVERSES**

2021-04-59 **Offre d'achat d'une partie de terrain**

Considérant que monsieur Roger Marcouiller se dit intéressé à acquérir une partie du lot numéro 4 873 514 adjacent à son lot numéro 4 873 536 du cadastre du Québec;

Considérant que la partie convoitée fait partie de la route 155 et doit officiellement être abandonnée par le Ministère des Transports avant que la Municipalité puisse remettre cette assiette de chemin abandonnée;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives informe monsieur Marcouiller qu'advenant le cas où cette assiette de chemin soit abandonnée par le Ministère des Transports, il est d'avis qu'elle reviendrait de droit au terrain duquel elle aurait été détachée.

2021-04-60

**Remerciement spécial à une bénévole de la bibliothèque de Saint-Joseph-de-Mékinac**

Considérant que madame Caroline Naud a quitté son poste de bénévole au prêt de livres de la bibliothèque municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac;

Considérant qu'elle y était présente depuis bon nombre d'années;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et résolu, de lui offrir, en guise de reconnaissance, un bon cadeau de 30 \$ échangeable au restaurant Geai-Bleu de Saint-Joseph-de-Mékinac, ainsi qu'une plante d'une valeur approximative de 25 \$.

Caroline Naud s'abstient de voter sur ce point

**Clôture de la séance**

2021-04-61

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.